

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le jeudi vingt-cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du dix-sept septembre deux mille quatorze en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H 00.

Etaient présents : Béatrice L'ECUYER, Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, Ludovic BOURDIN, Martine FRICK, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Kévin MACÉ, Éric MEKKAKIA, Christophe PIROUÉ, Mickaël TANGUY.

Absent(s) excusé(s): Pascal DROGUEUX, Max GRANDISSON, Anne POTEAU.

Pouvoir(s) : Pascal DROGUEUX à Ludovic BOURDIN, Max GRANDISSON à Béatrice L'ECUYER.

Conformément aux règles établies, Madame Marie-Christine LEGESNE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 31 juillet 2014, a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Avenant cabinet FARHI pour le contrat P.L.U. :

Suite aux avis des services, le projet d'arrêt du P.L.U. n'a pas été validé. Le cabinet FARHI, pour faire suite à la demande de la municipalité, propose un nouvel avenant pour reprendre cet arrêt de projet du P.L.U. À partir des choix issus des notes du 23 mai et du 12 septembre 2014, le cabinet FARHI présente un avenant pour formaliser un nouveau dossier d'arrêt de projet du P.L.U. en reprenant les documents initiaux modifiés, pour prendre en compte notamment les avis défavorables de l'Etat, les évolutions concernant la Loi ALUR, les évolutions imposées par le nouveau S.D.R.I.F. Le montant T.T.C. de cet avenant s'élève à 4.116 € options comprises. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer cet avenant au contrat du P.L.U.

Retrait de la délibération d'arrêt du P.L.U. :

Suite aux avis des services, le projet d'arrêt du P.L.U. n'a pas été validé. Comme évoqué lors des dernières réunions de la commission urbanisme, il convient de prendre une délibération pour retirer la délibération n° 598 27012014 01 concernant l'arrêt du projet du P.L.U., ce qui conduira à poursuivre la concertation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le retrait de la délibération n° 598 27012014 01 concernant l'arrêt du projet du P.L.U.

Location éventuelle du local de l'ancienne poste :

Une personne souhaiterait louer le local de l'ancienne poste, pour y entreposer des meubles industriels, afin de les rénover. Elle louerait ce local à titre privé (bail non commercial). Il est situé au 18 rue de la Poste, sa superficie est d'environ 20 m². Il se

compose d'une pièce, d'un WC avec lave-mains. Il est équipé d'un système d'aération, de radiateurs électriques et d'un tableau électrique. Après en avoir délibéré, avec 1 voix Contre Christiane ROUSSEL et 13 voix Pour, le Conseil Municipal ; Emet un accord de principe pour louer ce local au prix de 150 € par mois charges non comprises. Il reste à définir la catégorie de bail qui pourrait être signé.

Adhésion au SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire rappelant notamment les éléments suivants : Le Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la région de Tournan-en-Brie, actuellement composé des communes de Courquetaine, Gretz-Armainvillers , Liverdy-en-Brie, Presles-en-Brie et Tournan-en-Brie, dispose de la compétence en production et mise à disposition d'eau potable et exerce donc les compétences « eau potable » suivantes : Production eau potable même si dans la pratique le Syndicat n'exerce plus effectivement cette compétence, transport (transfert), stockage, distribution. Il apparaît nécessaire au regard de l'intérêt général, que notre commune adhère au SMIAEP de la région de Tournan. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, acception l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) de la Région de Tournan-en-Brie. Désigne Monsieur Bruno GUILLIER titulaire et Monsieur Pascal DROGUEUX suppléant pour représenter la commune au Comité Syndical du SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie.

Affaires diverses :

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres :

Par courrier en date du 16 septembre dernier, la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, nous demande d'accepter la modification de ses statuts, notamment l'article 12, afin d'acquérir la compétence en matière d'aménagement numérique soit : La conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de l'ensemble des communes de la CCSY. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, notamment l'article 12.

Renouvellement convention pluriannuelle de mise à disposition de l'assistance technique départementale auprès du SATESE :

Par courrier en date du 2 septembre 2004 le Conseil Général de Seine-et-Marne, conformément aux possibilités offertes par le Décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007 en matière d'Assistance Technique Départementale (ATD) dans le domaine de l'assainissement, propose le renouvellement de la convention pluriannuelle de mise à disposition de l'assistance technique départementale auprès du SATESE. En 2009, une convention a été signée, pour une durée de 5 ans. Cette convention arrivant à son terme, il nous est proposé de la renouveler. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le renouvellement de la convention pluriannuelle de mise à disposition de l'assistance technique départementale auprès du SATESE.

Questions diverses :

Madame Béatrice L'ECUYER donne lecture d'un courrier de Maître KLEIN, concernant la demande de numérotation de la propriété de Monsieur Stéphane PLASMANS. Elle portera le n° 27 de la Grande Rue. Par la même occasion, Monsieur Alain BOUSSARD, demande, que son adresse soit également validée. A l'origine de l'achat de sa propriété, elle était issue du 11 rue de la Poste. Par logique, il lui ait attribué le 9 bis de la rue de la Poste.

Elle fait savoir que le SDEMS avec qui une convention financière relative à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides a été signée, souhaite un rendez-vous en Mairie, pour définir le futur emplacement sur la place de l'Eglise. Monsieur Ludovic BOURDIN rappelle que la troisième et dernière tranche du contrat triennal de voirie porte notamment sur l'aménagement de la place de l'Eglise et qu'il serait judicieux de surseoir les travaux, jusqu'à l'année prochaine, afin de les intégrer au mieux dans le cadre du triennal de voirie.

Elle informe qu'un administré dépose une requête concernant la prolifération des pigeons aux abords de l'Eglise. Après réflexion il en ressort qu'il n'y a pas vraiment de solution pour stopper ce phénomène, qui n'est pas non plus excessif.

Elle donne lecture d'une administrée qui se plaint d'un problème apparemment récurrent d'inondation lors de fort orage dans la rue de Coulommiers. Dans un premier temps, il va être demandé aux employés communaux de vérifier que visuellement rien n'entrave les écoulements. Ensuite, un contrôle des canalisations d'évacuation des eaux de ruissellement va être demandé à une entreprise spécialisée.

Elle fait part que plusieurs entreprises ont été mises en concurrence pour effectuer divers contrôles obligatoires exemples vérification annuelle des extincteurs, de l'électricité, des VMC (dans tous les bâtiments communaux), des chaudières (école et mairie). Pour chaque catégorie, le mieux disant sera retenu.

Elle informe que par mail un héraldiste, propose la création gratuite d'un blason pour représenter notre commune sur divers supports. Plusieurs ébauches sont présentées, après un rapide tour de table, aucune ne fait l'unanimité, dossier à revoir lors d'un prochain conseil.

Monsieur Bruno GUILLIER rend compte de la réunion avec la Lyonnaise des Eaux où divers dossiers ont été abordés : Création d'une canalisation eaux usées chemin de Gloise pour desservir la propriété de M. et Mme FRENARD. Faire réaliser un diagnostic complet du château d'eau. Demander à la Lyonnaise des Eaux une sectorisation du réseau eau potable. Défense incendie rue de Pécy/rue de la Maladrerie en attente de sectorisation. Défense incendie Les Taillis en attente d'une négociation pour une convention de mise à disposition d'un terrain avec Monsieur Christian PIERRE. Signature d'une convention achat d'eau en gros avec le Syndicat de l'Aubetin (SNE). Convention tripartite ORANGE/LYONNAISE/COMMUNE résiliation contrat actuel avant fin 2014, autrement reconduction pour 3 ans. Bouche à incendie rue de la Poste, vu les travaux du contrat triennal de voirie, après consultation du SDIS, il n'apparaît pas nécessaire de la changer. Questionnement sur les travaux de sécurité de la station d'épuration.

Monsieur Ludovic BOURDIN fait part que le commencement des travaux concernant la deuxième tranche du contrat triennal de voirie est prévue pour le 26 septembre.

Il rend compte de la réunion de voirie concernant le stationnement de la Grande Rue celui-ci a été revu. Ce nouveau projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ART de Chailly-en-Brie.

Madame Martine FRICK en l'absence de Madame Anne POTEAU, rend compte de la réunion concernant la présentation du système d'alerte à la population, système qu'elle utilise elle-même au sein de la collectivité où elle travaille. Ce système permet à la collectivité de mettre en ligne diverses informations « d'alertes » comme la pollution atmosphérique, le seuil de dépassement du CO2, la canicule, les passages orageux etc... Pour être informé de leur côté les administrés doivent s'inscrire à ce service.

Monsieur Kévin MACÉ fait part qu'il a mis en ligne le nouveau site internet de la mairie. Il doit encore le peaufiner pour le rendre plus complet. Cela demande beaucoup de temps et l'ensemble du conseil le remercie par avance de cet énorme travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ECUYER lève la séance à 22 h 00

Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.

| NOMS | PRENOMS | POUVOIRS | SIGNATURES |
|-------------------|------------------------|--------------------|-------------------|
| L'ECUYER | Béatrice | | |
| BOUSSARD | Alain | | |
| GUILLIER | Bruno | | |
| ROUSSEL | Christiane | | |
| BOURDIN | Ludovic | | |
| MACÉ | Kévin | | |
| DROGUEUX | Pascal | L. BOURDIN | |
| TANGUY | Mickaël | | |
| LEGESNE | Marie-Christine | | |
| GRANDISSON | Max | B. L'ECUYER | |
| PIROUÉ | Christophe | | |
| FRICK | Martine | | |
| MEKKAKIA | Éric | | |
| POTEAU | Anne | Absente | |
| LARMURIER | Isabelle | | |